



Problème de separation

Par **Marie 0765**, le **13/05/2019 à 19:48**

Bonsoir ma fille séparée de son mari un juge peut il lui prendre ses enfants parce qu'elle n'a pas de CDI la famille de son ex mari lui dit qu'elle est une mauvaise mère et qu'il vont lui envoyer une assistante sociale pour lui prendre ses enfants qu'elle ne leur donne pas à manger etc mais mes petits enfants ne manquent de rien ma fille travaille en interim donc pas tout le temps elle fait ce qu'elle peut que peut-elle faire face à ces menaces

Par **youris**, le **13/05/2019 à 20:08**

bonjour,

votre fille doit saisir le juge aux affaires familiales qui, en fonction de la situation de chaque parent, déterminera un modèle de garde et de droit de visite et d'hébergement ainsi que la pension alimentaire.

salutations

Par **Marie 0765**, le **13/05/2019 à 20:36**

Mais que peut-elle faire pour les menaces de la famille de son ex mari ils l'ont prise à parti et voulu la frapper devant ses enfants qui ont tout entendu

Par **youris**, le **13/05/2019 à 20:55**

elle doit déposer plainte contre ceux qui la menacent.

Par **Visiteur**, le **13/05/2019 à 21:52**

Bonsoir

Si je m'en tiens à votre exposé, il n'y a pas pour un juge, d'éléments mettant en cause l'attitude de la mère vis-à-vis des enfants

,Il n'y a pas de quoi retirer les enfants à leur mère, si la personne des services sociaux constate que les enfants sont logés correctement, dans un logement bien entretenu et qu'ils sont nourris sainement.

Le JAF peut en outre, au contraire, corriger la différence de revenus en ordonnant une pension alimentaire pour les enfants.